

Accusé de réception en préfecture
076-217603844-2023109-D77-1123-DE
Date de télétransmission : 14/11/2023
Date de réception préfecture : 14/11/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 26 (puis 19, les élus de l'opposition quittant la séance à l'issue du vote de la dernière délibération n°D.79/11.23)
- votant par procuration 3
- absent 0 (puis 7, les élus de l'opposition quittant la séance à l'issue du vote de la dernière délibération n°D.79/11.23)
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 10 novembre 2023.

xxx

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi neuf novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le deux novembre, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, Mme Marie-Hélène LONGO, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Amel (Djémaïa) TAKARLI, Mme Anne-Lise COUTURE, Mme Sourayo OUF, Mme Jennifer BEAUMONT, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Franck LEMAÎTRE	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
M. Tarek HAMMAN	qui donne pouvoir à	M. Pascal SZALEK
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Emmanuelle PATIN

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Anne-Lise COUTURE est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.77/11.23

Objet : Indemnités de fonction allouées aux membres du Conseil Municipal
Modification du tableau nominatif d'attribution

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 09.11.2023

Délibération n°: D.77/11.23

Objet : Indemnités de fonction allouées aux membres du Conseil Municipal
Modification du tableau nominatif d'attribution

Madame le Maire rappelle que par délibérations n° D.56/06.20 et n° D.57/06.20 du 25 juin 2020, le Conseil Municipal a fixé les montants des indemnités accordées aux membres du Conseil Municipal et acté le tableau nominatif récapitulatif afférent. Ce tableau a été modifié afin de tenir compte de démissions d'élus (D.78/12.21 et D.01/02.23).

Ce tableau doit aujourd'hui être modifié afin de tenir compte de l'élection d'un nouvel 3^{ème} Adjoint au Maire en remplacement de Monsieur Yves GIMAY qui a démissionné de ses fonctions ; élection à laquelle le Conseil Municipal a procédé au début de la présente séance (*délibération n° D.76/11.23*).

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2123-20-1, L.2123-23 et L.2123-24,

Considérant que par délibération n° D.56/06.20 du 25 juin 2020, le Conseil Municipal a fixé, pour la durée du mandat, le montant de l'indemnité attribuée à Madame le Maire,

Considérant que par délibération n° D.57/06.20 du 25 juin 2020, le Conseil Municipal a, d'une part, fixé, pour la durée du mandat, les montants des indemnités accordées aux membres du Conseil Municipal - adjoints et conseillers municipaux ayant reçu délégation du Maire - et d'autre part, acté le tableau nominatif d'attribution des indemnités accordées aux membres du Conseil Municipal concernés,

Considérant la démission de Monsieur Yves GIMAY de ses fonctions de 3^{ème} Adjoint au Maire,

Considérant qu'il convient, au regard de l'élection d'un nouvel 3^{ème} Adjoint au Maire à laquelle le Conseil Municipal a procédé ce jour (*délibération n° D.76./11.23*), de modifier le tableau nominatif d'attribution des indemnités de fonction allouées aux membres du Conseil Municipal ; étant précisé qu'aucune modification n'est apportée aux taux applicables au calcul desdites indemnités,

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 09.11.2023

Délibération n°: D.77/11.23

Objet : Indemnités de fonction allouées aux membres du Conseil Municipal
Modification du tableau nominatif d'attribution

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de maintenir les dispositions fixées par la délibération n° D.56/06.20 du 25 juin 2020 pour ce qui concerne l'indemnité accordée à Madame le Maire, à savoir :
 - ⇒ indemnité fixée au taux de 53,96 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique (*soit un taux inférieur à celui du barème prévu à l'article L2123-23 du CGCT (55 %)*),
- de maintenir les dispositions fixées par la délibération n°D.57/06.20 du 25 juin 2020, en ce qui concerne les indemnités accordées aux membres du Conseil Municipal, à savoir :
 - Adjoint ayant reçu, par arrêté, délégations de Madame le Maire :
 - ⇒ indemnité maintenue au taux de 19,04 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
 - Conseiller Municipal ayant reçu, par arrêté, délégations de Madame le Maire :
 - ⇒ indemnité maintenue au taux de 9,63 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
- d'acter, conformément aux dispositions prévues par l'article L.2123-20-1 (alinéa III) du CGCT, le tableau nominatif récapitulatif d'attribution de ces indemnités dans sa version modifiée, tenant compte de l'élection, ce jour, d'un nouvel élu aux fonctions de 3^{ème} Adjoint au Maire (*tableau joint à la présente délibération*),
- d'autoriser le versement de son indemnité au nouvel 3^{ème} Adjoint au Maire à compter de ce jour - étant précisé qu'en vertu de la délibération n° D.57/06.20 du 25 juin 2020, les indemnités demeurent inchangées pour les autres adjoints et conseillers municipaux ayant reçu délégation du maire -,
- d'acter que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées au regard de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la Ville (nature 6531 "indemnités" - fonction 021).

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 22 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)
ET 7 ABSTENTIONS (MME ARLETTE LECACHEUR, M. PATRICK WALCZAK, MME SYLVIE DE
MILLIANO, M. PATRICK CIBOIS, M. JEAN-YVES GOGNET, MME AMEL (DJEMAÏA) TAKARLI,
MME ANNE-LISE COUTURE, ELUS DE L'OPPOSITION).**

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,*



Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,

Anne-Lise COUTURE.

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 09.11.2023

Délibération n°: D.77/11.23

**Objet : Indemnités de fonction allouées aux membres du Conseil Municipal
Modification du tableau nominatif d'attribution**

Indemnités de fonction allouées aux membres
du Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne

Tableau récapitulatif au 9 novembre 2023

Noms & prénoms	Fonctions	Taux de l'indemnité (% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique)
Mme DÉCHAMPS Christine	Maire	53,96 % (*)
M. BELGHACHEM Kamel	1 ^{er} adjoint	19,04 %
Mme PATIN Emmanuelle	2 ^{ème} adjointe	19,04 %
M. MORO Sébastien	3^{ème} adjoint	19,04 %
Mme LONGO Marie-Hélène	4 ^{ème} adjointe	19,04 %
M. LEMAITRE Franck	5 ^{ème} adjoint	19,04 %
Mme MANDEVILLE Fabienne	6 ^{ème} adjointe	19,04 %
M. SZALEK Pascal	7 ^{ème} adjoint	19,04 %
Mme BAILLEUL Evelyne	8 ^{ème} adjointe	19,04 %
M. BELGHACHEM Omar	1 ^{er} Conseiller Municipal délégué	9,63 %
M. MOUDJIH A FIONG Junior	2 ^{ème} Conseiller Municipal délégué	9,63 %

(*) Conformément à la délibération n°D.56/06.20 en date du 25 juin 2020 fixant le montant de l'indemnité attribuée à Mme le Maire.